

# PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES



## Ecole de Migné

**Période mai à juillet 2018**

Intervenant : Paul PALLEAU

	CE2/CM1/CM2
<b>Mardi</b> 15h15 à 16h15	<b>Jeux collectifs</b> cour
<b>Jeudi</b> 15h15 à 16h15	<b>Loisirs créatifs</b> (cour/salle)

### Rappel sur le fonctionnement et règlement des TAP :

Les Temps d'Activités Périscolaires seront organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)  
Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés en **2 séances de 1h par semaine** par cycle de vacances à vacances et par tranche d'âge, dès la rentrée.

Les activités seront **gratuites**.

Elles seront **non obligatoires**. Cependant, l'**inscription** d'un enfant aux TAP constitue un **engagement de fréquentation sur la période**.

L'enfant qui participe aux TAP devra être **présent du début à la fin de la séance**.  
En cas de **comportement contraire au bon fonctionnement** des temps d'activités périscolaires, **après avertissement verbal et écrit, l'enfant pourra être exclu pour la période suivante**.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « école » du site internet de la Communauté de Communes Cœur de Brenne :

<http://www.coeurdebrenne.fr/mon-coeur-de-brenne/les-ecoles/la-reforme-des-rythmes-scolaires/>  
ou nous contactez au service Jeunesse au [02.54.38.18.60](tel:02.54.38.18.60).